Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203830-20260320-DEL2026200301-DE

TROGUÉRY

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Commune de TROGUERY

Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le vendredi vingt mars à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de M. Serge HENRY

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 11
Absents : 0 – Exclus : 0 – Date de convocation : 16/03/2026 – Date d'affichage : 16/03/2026

Etaient présents : MM. Serge HENRY, Claire BLOAS, Nathalie CADREN, Anne-Yvonne CASTEL, Gilles DEFORGES Alan LE GRUIEC, Moïse LE ROY, Yvan PASQUIOU, Eva PENNEC, Isabelle POULAIN, Raoul SINCERE,

Etaient absents :
Procuration :
Secrétaire de séance : Isabelle POULAIN

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des dispositions spéciales concernant l'élection des adjoints.

Il précise que conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum de 30 % de l'effectif légal du conseil soit 3 adjoints maxi.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 2 adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Par : 11 voix pour 0 contre 0 abstention

- FIXE à deux.le nombre d'adjoints.

Pour extrait conforme au registre le 23 MAR. 2026
Le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE TROGUERY 22450 CÔTES D'ARMOR